

Rapport d'activité

2022

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	3
1.1. Les caractéristiques générales de la délégation de service public	3
1.1.1. Objet et étendue de la délégation	3
1.1.2. Autorité délégante	3
1.1.3. Délégué	3
1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants	3
1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat	3
1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE	4
1.2.1. Les services fournis	4
1.2.2. Les installations	4
1.2.3. Le partage des charges entre le délégué et le délégant	4
2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER	5
2.1. Compte de résultat	5
2.1.1. Les règles comptables	5
2.1.2. Compte de résultat détaillé	6
2.2. Commentaires du compte de résultat	6
2.2.1. Activité et chiffre d'affaires	6
2.2.2. Charges d'exploitation	7
2.3. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS	8
2.3.1. Etat de variation de patrimoine en 2022	8
2.3.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué	8
2.3.3. Programme contractuel d'investissements	9
2.3.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année	9
2.3.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise	9
2.4. Engagements financiers	9
2.4.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité	9
2.5. Les engagements à incidences financières en matière de personnels	9
3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE	10
3.1. Evolution de la mortalité en France	10
3.2. Analyse du registre des admissions	11
3.2.1. Evolution du nombre annuel d'admissions	11
3.2.2. Evolution du nombre mensuel d'admissions	12
3.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE	12
4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE	13
4.1. Le compte rendu technique	13
4.1.1. Les horaires d'ouverture	13
4.1.2. Les moyens en personnel	13
4.2. Le compte rendu financier	14

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1.1. Objet et étendue de la délégation

La ville de Dunkerque a concédé la construction, l'aménagement et la gestion d'une chambre funéraire, incluant des locaux d'accueil des familles, appelés « chambre funéraire » dans le contrat, et une partie technique, appelée « morgue » dans le contrat.

Le concessionnaire a édifié dans ses locaux une chambre funéraire comprenant :

- Des locaux équipés de six cases réfrigérées, dont deux à température négative, d'une salle de reconnaissance, et d'un laboratoire de préparation des corps,
- Des locaux d'accueil et de visites comportant en particulier deux salons et un hall d'accueil des familles.

1.1.2. Autorité délégante

Ville de Dunkerque.

1.1.3. Déléataire

OGF
Société anonyme au capital de 40.904.385 €
RCS Paris B 542 076 799
Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris
Habilitation n°18-75-0001

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président-directeur général : M. Alain COTTET
Directeur délégué : M. Eric CABANNE
Directeur de secteur opérationnel : M. Bertrand MOCQUANT

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Convention de concession signée le 27 février 1995 et reçue en préfecture le 1er mars 1995, dont la durée est fixée à trente ans à compter de la date de mise en service effective de l'établissement, soit le 12 octobre 1998.

La convention arrivera à échéance le 11 octobre 2028.

1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

1.2.1. Les services fournis

L'établissement est destiné à recevoir, avant sépulture, le corps des personnes dont le décès n'a pas été causé par une maladie contagieuse.

Occasionnellement, l'équipement pourra accueillir des corps sur réquisition des autorités publiques compétentes : Parquet, Police, Gendarmerie, lorsque les décès auront lieu sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public.

Dans ce cas, les frais de transport et de séjour résultant de cette réquisition incomberont à l'autorité demanderesse et ne pourront, en aucun cas, être mis à la charge de la ville.

Toutefois, lorsqu'il s'agira d'indigents à la charge de la ville, les frais seront supportés par le concessionnaire lorsque la demande aura été formulée par la ville.

1.2.2. Les installations

La chambre funéraire de Dunkerque comprend :

Des locaux ouverts au public avec :

- Un hall d'accueil,
- Une salle de reconnaissance,
- Deux salons de présentation des défunts,
- Des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels avec :
- Une salle de préparation,
- Six cases réfrigérées, dont 2 à températures négatives
- Une table réfrigérante.

1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Les charges sont supportées en totalité par le délégataire.

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. COMPTE DE RESULTAT

2.1.1. Les règles comptables

La chambre funéraire de Dunkerque n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires (prime d'assurances, frais de siège), font l'objet d'une estimation (eau, gaz, électricité), ou font l'objet d'une clé de répartition (charges de personnel).

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre,

La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année 2021 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

2.1.2. Compte de résultat détaillé

En €, hors taxes	2022	2021	Evolution
Activité et chiffre d'affaires sur la période			
Admission et conservation du corps en cellule réfrigérée			
Les premières 24h	5 564 €	6 485 €	-14.2%
Journée supplémentaire	7 390 €	8 625 €	-14.3%
Admission en maison funéraire avec mise à disposition d'un salon			
Séjour en salon 1 journée	12 357 €	13 347 €	-7.4%
Journée supplémentaire	19 727 €	18 551 €	6.3%
Total chiffres d'affaires	45 037 €	47 009 €	-4.2%
Charges comptabilisées sur la période			
Amortissements matériel d'exploitation	0 €	0 €	
Fournitures d'exploitation	98 €	101 €	-3.0%
Salaires et charges	23 814 €	20 989 €	13.5%
Total coûts d'exploitation	23 912 €	21 090 €	13.4%
Energie	2 454 €	3 417 €	-28.2%
Maintenance et Entretien	3 998 €	5 418 €	-26.2%
Impôts, taxes et assimilés	1 113 €	1 614 €	-31.0%
Frais de siège	3 783 €	3 996 €	-5.3%
Prime d'assurances	132 €	132 €	0.0%
Amortissements agencements	12 256 €	13 481 €	-9.1%
Total frais généraux	23 736 €	28 058 €	-15.4%
Total des charges	47 648 €	49 148 €	-3.1%
Résultat d'exploitation avant IS	-2 611 €	-2 139 €	22.1%
IS	0 €	0 €	
Résultat d'exploitation après IS	-2 611 €	-2 139 €	22.1%

2.2. COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT

2.2.1. Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a été déterminé en fonction du registre des "entrées et sorties", du système de facturation Gesco et des tarifs en vigueur.

Le chiffre d'affaires de l'année 2022 s'élève à 45 037 €, contre 47 009 €, en 2021, soit une diminution de 4,19%.

2.2.2. Charges d'exploitation

2.2.2.1. Amortissements matériel d'exploitation

Les dotations portent sur les amortissements des frais d'aménagement, ainsi que sur les équipements (matériel et mobilier de bureau) de la chambre funéraire.

Le tableau des immobilisations et amortissements est disponible au point 2.3.1.

2.2.2.2. Fournitures d'exploitation

Ce poste comprend les dépenses liées aux fournitures administratives.

2.2.2.3. Charges de personnel

Il s'agit des salaires et charges sociales du personnel affecté à la chambre funéraire.

Il a été retenu 60% du temps d'un agent de chambre funéraire pour la gestion courante, la facturation et le planning.

2.2.2.4. Electricité

Les dépenses d'électricité de la chambre funéraire s'élèvent à 2 454 € en 2022 contre 3 417 € en 2021, soit une diminution de 38 %. En 2021 nous avons changé de fournisseur d'énergie, cela explique l'important montant correspondant à la consommation de l'année 2021 et la régulation de fin de contrat de l'année 2020.

2.2.2.5. Entretien, réparations locaux

Ce poste regroupe principalement l'entretien des locaux de la chambre funéraire par un prestataire, ainsi que l'entretien des cases réfrigérées.

2.2.2.6. Taxe

Le poste correspond à la contribution économique territoriale de la chambre funéraire. Le montant des taxes et des impôts en 2022 s'élève à 1 113 € contre 1 614 € en 2021.

2.2.2.7. Frais de siège

Ils recouvrent l'assistance administrative assurée par les différents services centraux d'OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, qualité, gestion des achats, juridique, direction des travaux, direction des Collectivités... Ils ont été estimés à 8,4 % des produits d'exploitation en 2022.

2.2.2.8. Assurances

Le montant du poste correspond à la prime d'assurance dommages, principal risque pour une maison funéraire.

2.2.2.9. Impôt sur les sociétés

Pas d'impôt sur les sociétés en 2022 du fait d'un résultat d'exploitation négatif.

2.3. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

2.3.1. Etat de variation de patrimoine en 2022

La chambre funéraire n'a pas fait d'acquisition durant l'année 2022.

La liste des immobilisation est présentée ci-dessous.

Description	Mise en service	Valeur actualisée	Dotation année 2021	Amortis cumulés	Vnc
DUNKERQUE ROUTE DE STEENDAM DEFIBRILLATEUR HEARTSINE + COFFRET	01/04/2021	972.62	182.34	182.34	790.28
DUNKERQUE MF ROUTE DE STEENDAM CHARIOT ELEVATEUR HYDRAULIQUE	01/04/2019	1640	172.63	474.77	1165.23
DUNKERQUE - ROUTE DE STEENDAM - RENOV MF -EQUIPEMENT SONO-VIDEO	07/11/2014	1021.41	85.48	777.48	243.93
DUNKERQUE - ROUTE DE STEENDAM - RENOV MF -ENSEMBLE MOBILIER	07/11/2014	13819.02	1381.9	9876.81	3942.21
DUNKERQUE ROUTE DE STEENDAM MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	01/04/2018	167	20.87	78.27	88.73
DUNKERQUE ROUTE DE STEENDAM MAINTENANCE CURATIVE REFRIGERATION	30/07/2021	719.91	42.31	42.31	677.6
DUNKERQUE ROUTE DE STEENDAM MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	01/01/2021	140	18.05	18.05	121.95
DUNKERQUE ROUTE DE STEENDAM MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	29/01/2021	2506.11	300.68	300.68	2205.43
DUNKERQUE ROUTE DE STEENDAM CAISSON EXTRACTEUR AUTO CRITAIR JOURS IMMO S	24/07/2020	321.53	40.19	57.78	263.75
DUNKERQUE ROUTE DE STEENDAM CAISSON EXTRACTEUR AUTO CRITAIR	24/07/2020	2408	300.98	432.7	1975.3
DUNKERQUE ROUTE DE STEENDAM MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	01/04/2019	140	17.5	48.14	91.86
DUNKERQUE ROUTE DE STEENDAM JOURS IMMOBILISES	31/12/2018	158.39	19.79	59.36	99.03
DUNKERQUE ROUTE DE STEENDAM CVC FROID GROUPE FROID POSITIF R124A	11/12/2018	4722	590.25	1802.71	2919.29
DUNKERQUE VERIFICATION ANNUELLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	01/04/2017	217	27.12	128.82	88.18
GR DUNKERQUE ROUTE DE STEENDAM MENUISERIE EN ALUMINIUM	29/03/2017	4576.34	572.04	2721.89	1854.45
DUNKERQUE ROUTE DE STEENDAM GROUPE FROID SUR CHAMBRE FROIDE	31/10/2016	1949.5	243.68	1258.99	690.51
DUNKERQUE ROUTE DE STEENDAM MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	28/06/2016	217	27.12	149.4	67.6
DUNKERQUE ROUTE DE STEENDAM SIGNALTIQUE EXTERIEURE	16/03/2015	695	86.87	590.18	104.82
RENOV MF DUNKERQUE ROUTE DE STEENDAM COMPLEMENT JOURS IMMOBILISES	01/04/2015	330.14	41.26	278.52	51.62
DUNKERQUE - ROUTE DE STEENDAM - RENOV MF -JOURS IMMOBILISES	07/11/2014	936.01	117	836.22	99.79
DUNKERQUE - ROUTE DE STEENDAM - RENOV MF -CONTRÔLE SPS	07/11/2014	290	36.25	259.08	30.92
DUNKERQUE - ROUTE DE STEENDAM - RENOV MF -AGTS DIVERS	07/11/2014	11940	1492.5	10667.33	1272.67
DUNKERQUE - ROUTE DE STEENDAM - RENOV MF -DECORATION MURALE	07/11/2014	1452.97	181.61	1298.12	154.85
DUNKERQUE - ROUTE DE STEENDAM - RENOV MF -CLIMATISATION	07/11/2014	6573.12	821.64	5872.47	700.65
DUNKERQUE - ROUTE DE STEENDAM - RENOV MF -Plâtrerie / FAUX PLAFOND	07/11/2014	5025	628.12	4489.3	535.7
DUNKERQUE - ROUTE DE STEENDAM - RENOV MF -ELECTRICITE	07/11/2014	11823.56	1477.94	10563.2	1260.36
DUNKERQUE - ROUTE DE STEENDAM - RENOV MF -MENUISERIE	07/11/2014	3171	396.37	2832.95	338.05
DUNKERQUE - ROUTE DE STEENDAM - RENOV MF-DIVERS REVTS DE SOLS	07/11/2014	3103.5	387.93	2772.66	330.84
DUNKERQUE - ROUTE DE STEENDAM - RENOV MF -DIVERS PEINTURE	07/11/2014	19909.95	2488.74	17787.71	2122.24
DUNKERQUE - ROUTE DE STEENDAM - RENOV MF SALON 2-REVTS DE SOLS	07/11/2014	1869	233.62	1669.75	199.25
DUNKERQUE - ROUTE DE STEENDAM - RENOV MF SALON 2-PEINTURE	07/11/2014	3259.65	407.45	2912.11	347.54
DUNKERQUE - ROUTE DE STEENDAM - RENOV MF SALON 1-REVTS DE SOLS	07/11/2014	1869	233.62	1669.75	199.25
DUNKERQUE - ROUTE DE STEENDAM - RENOV MF SALON 1-PEINTURE	07/11/2014	3259.65	407.45	2912.11	347.54
Total		111 203.38	13 481.30	85 821.96	25 381.42

2.3.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

2.3.2.1. Conformité des installations de la chambre funéraire

La chambre funéraire a fait l'objet de contrôles par le Bureau Veritas.

Vérification générale périodique d'appareil(s) de levage	Vérification électricité
25/01/2022	11/07/2022

2.3.2.2. Travaux d'entretien de la chambre funéraire

La maison funéraire a effectué des maintenances préventives pour :

- La table élévatrice pour un montant de 90 €
- Sécurité Eurofeu pour un montant de 38.50 €
- La climatisation pour un montant de 316.50 €

2.3.3. Programme contractuel d'investissements

Pas de programme contractuel d'investissement.

2.3.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

Sans objet pour 2022.

2.3.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise

L'ensemble des biens de la chambre funéraire sont des biens de retour.

2.4. ENGAGEMENTS FINANCIERS

2.4.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité

Tous les biens acquis par OGF dans le cadre du contrat de délégation ayant été autofinancés, il n'y a ni emprunt ni engagement de crédit-bail.

2.5. LES ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES EN MATIERE DE PERSONNELS

OGF comptabilise ses engagements sociaux : indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail. Le montant de ces engagements est estimé au bilan.

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIÈME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

3.1. ÉVOLUTION DE LA MORTALITÉ EN FRANCE

Au 1er janvier 2023, la France compte 68 millions d'habitants. La population augmente de 0,3 % en 2022, après + 0,4 % en 2021 et + 0,3 % en 2020. En 2022, le solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès, atteint son plus bas niveau depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale à + 56 000. Il avait déjà atteint en 2020 un niveau historiquement bas du fait de la forte hausse du nombre de décès due à l'épidémie de Covid-19. Il était légèrement remonté en 2021 grâce au rebond du nombre de naissances et à une baisse du nombre de décès.

En 2022, 723 000 bébés sont nés en France (selon les estimations réalisées fin novembre 2022), soit 19 000 de moins qu'en 2021 (- 2,6 %). Entre 2015 et 2020, les naissances ont été chaque année de moins en moins nombreuses. En 2021, le nombre de naissances avait augmenté, dans un contexte marqué par les conséquences de la pandémie. Le nombre de naissances avait tout d'abord chuté neuf mois après le confinement du printemps 2020 : entre le 15 décembre 2020 et le 15 février 2021, il était né 10 % de bébés de moins qu'à la même période un an auparavant. Le contexte de crise sanitaire et de fortes incertitudes économiques avaient pu inciter des couples à reporter leurs projets de parentalité. Le rebond des naissances qui avait suivi en mars et avril 2021, puis la forte remontée durant le second semestre, avaient permis de dépasser le niveau des naissances de l'année 2020. En janvier 2022, les naissances reculent à nouveau, neuf mois après le troisième confinement, et augmentent temporairement en février. À partir de mars 2022, les naissances sont presque toujours inférieures à celles du mois correspondant en 2020, en particulier en octobre 2022. Le nombre de naissances en 2022 est ainsi le plus faible depuis 1946.

Un nombre toujours élevé de décès dû à la poursuite de la pandémie et aux canicules

En 2022, environ 673 000 personnes sont décédées en France (selon les estimations réalisées fin janvier 2023) contre 661 000 en 2021. C'est 12 000 de plus qu'en 2021 (+ 1,8 %), et d'avantage qu'en 2020 (+ 4 000), première année marquée par l'épidémie de Covid-19, et nettement plus qu'en 2019 (+ 60 000). La hausse entre 2019 et 2022 peut se décomposer, sur la base de ces données provisoires de fin 2022 à 667 000 décès, de la manière suivante : + 29 000 dus au vieillissement et à la hausse de la population, - 21 000 dus à la tendance à la baisse des quotients de mortalité et + 46 000 d'écart entre les décès attendus et observés.

En effet, du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter ces dernières années (+ 0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis + 1,9 % entre 2014 et 2019). Mais l'augmentation en 2020 a été sans commune mesure du fait de la forte mortalité lors des deux premières vagues de l'épidémie de Covid-19 : 48 000 décès de plus en 2020 que le nombre attendu si les risques de décéder par âge avaient continué à baisser au même rythme qu'entre 2010 et 2019. En 2021, le nombre de décès est resté élevé (43 000 décès de plus que le nombre attendu) malgré les effets positifs de la campagne de vaccination. La pandémie s'est poursuivie avec le variant Omicron, très contagieux, qui s'est propagé en fin d'année 2021 et en 2022. En outre, une épidémie de grippe tardive, avec un pic en avril, et trois périodes de canicule (mi-juin, du 10 au 25 juillet et la première quinzaine d'août) ont été la cause de pics de mortalité qui ont maintenu les décès à un niveau élevé en 2022.

L'espérance de vie en 2022 reste inférieure de 0,4 an à celle de 2019

En 2022, l'espérance de vie à la naissance est de 85,2 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes. Les hommes gagnent 0,1 an d'espérance de vie par rapport à 2021 (+ 0,2 an par rapport à 2020), alors que l'espérance de vie des femmes reste identique à celle de 2021 (+ 0,1 an par rapport à 2020). Du fait de sa forte baisse en 2020 (- 0,5 an pour les femmes, - 0,6 an pour les hommes), l'espérance de vie en France est inférieure de 0,4 an à celle de 2019, pour les femmes comme pour les hommes.

En 2021, l'espérance de vie, en France, est supérieure de plus de deux ans à la moyenne de l'UE27 (82,8 ans pour les femmes, 77,2 ans pour les hommes).

En France, comme dans l'Union européenne, une personne sur cinq a 65 ans ou plus

Au 1er janvier 2023, en France, 21,3 % des habitants ont 65 ans ou plus (figure 6). Cette proportion augmente depuis plus de trente ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses du baby-boom. Ce constat est partagé par tous les pays de l'UE27. En 2021, les personnes de 65 ans ou plus représentent 20,8 % de la population de l'UE27, contre 17,8 % en 2011. Leur part est supérieure à 22 % en Italie, en Finlande, en Grèce, au Portugal et en Allemagne.

Source : INSEE

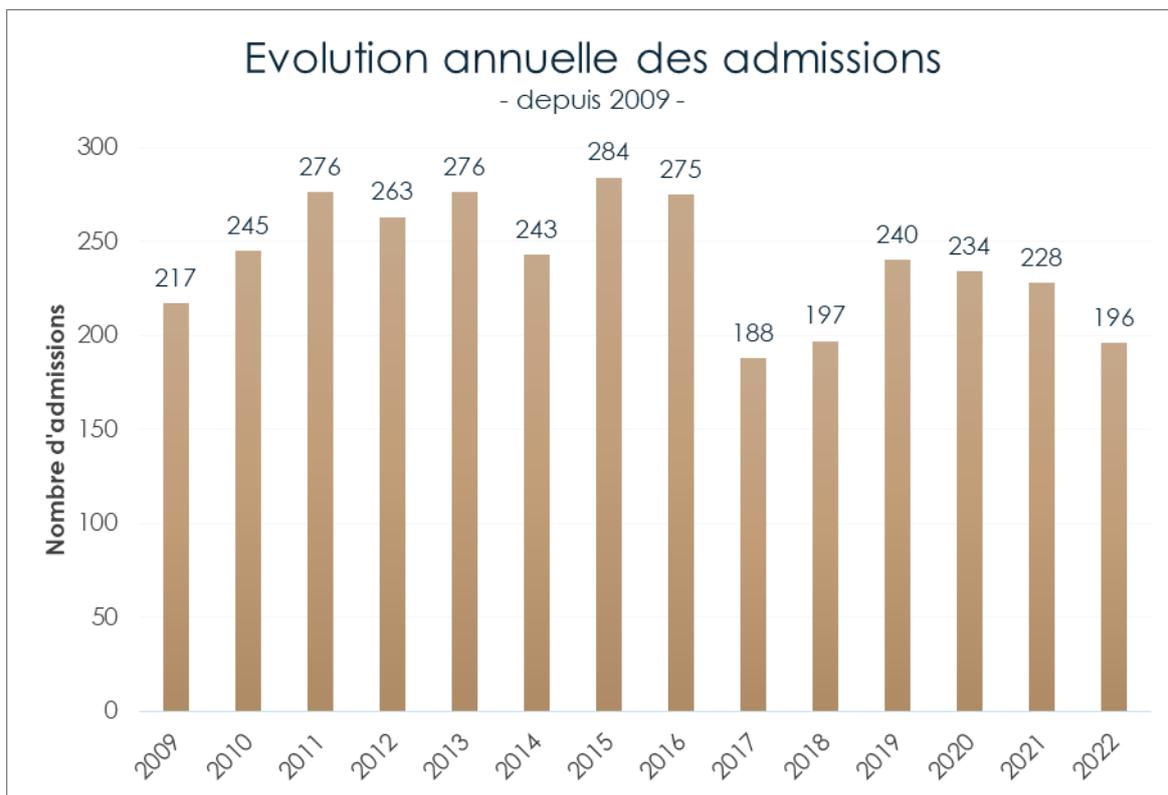
[Bilan démographique 2022 - Insee Première révisé par OGF suite à mise à jour du 27 janvier 2023 par Insee - Décès 2022](#)

3.2. ANALYSE DU REGISTRE DES ADMISSIONS

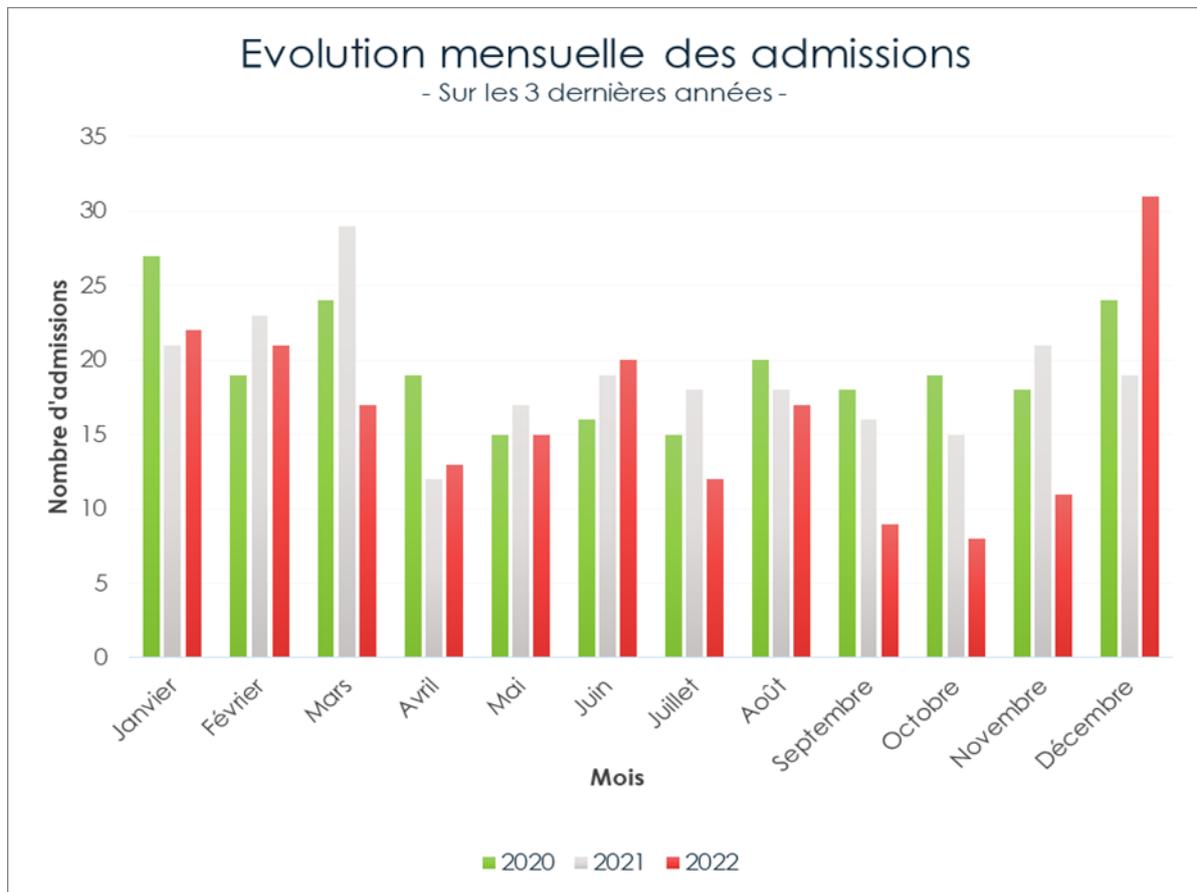
L'exploitation du registre des admissions tenu à la chambre funéraire a permis de procéder aux analyses suivantes :

3.2.1. Evolution du nombre annuel d'admissions

Le nombre d'admissions réalisées au cours de l'année 2022 est de **196**, soit une baisse de 14% par rapport à 2021.



3.2.2. Evolution du nombre mensuel d'admissions



3.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

Un registre des appréciations est mis à la disposition des familles et du public à la chambre funéraire. Il permet de recueillir les appréciations, remarques et suggestions relatives à la qualité du service.

4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

4.1. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

4.1.1. Les horaires d'ouverture

La chambre funéraire de Dunkerque est ouverte au public :

- . Par digicode (les codes d'accès sont attribués par le gestionnaire)
- . Sur appel téléphonique auprès d'un opérateur funéraire habilité choisi par les personnes qui ont qualité pour pourvoir aux obsèques.

La chambre funéraire de Dunkerque est ouverte aux professionnels :

- . Dans les mêmes horaires et conditions,
- . Toutefois les admissions d'urgence peuvent être effectuées à tout moment. Il convient au préalable de prendre contact avec la permanence instituée à cet effet (tous renseignements utiles sont fournis par le gestionnaire).

4.1.2. Les moyens en personnel

En fonction des rendez-vous fixés, le dépôt fait déplacer quelqu'un qui se charge par la suite de réaliser les tâches suivantes :

- Accueil des familles dans la ponctualité et la courtoisie,
- Renseignement des familles sur l'emplacement du salon de présentation de leur défunt et de la salle de cérémonie,
- Réception des corps, en provenance des entreprises de pompes funèbres ou de réquisitions de Police,
- Entretien des locaux et des matériels divers,
- Suivi administratif (cahier des entrées et sorties des défunts, statistiques, facturations, etc.),
- Mises en bière,
- Préparations des défunts,
- Portages et transferts des défunts.

OGF assure également l'encadrement de la chambre funéraire par ses équipes des directions régionale et nationale, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué. La direction des collectivités, de la qualité et les services juridiques ainsi que le département travaux, concourent par leur expertise dans leur domaine respectif à l'élaboration d'un service de qualité dans le respect de la réglementation.

4.2. LE COMPTE RENDU FINANCIER

Les tarifs pratiqués du 1^{er} janvier 2022 ont été ceux du 1^{er} novembre 2021:

Prestations	Tarifs au 1 ^{er} novembre 2021		
	Prix H.T. €	T.V.A. € 20.00%	Prix T.T.C. €
- 1 / Admission et conservation du corps en cellule réfrigérée			
Les premières 24h	48.38 €	9.68 €	58.06 €
Au-delà, par tranche de 24h	20.47 €	4.09 €	24.56 €
Toute tranche commencée est due			
- 2 / Admission en maison funéraire avec mise à disposition d'un salon			
Les premières 24h	152.56 €	30.51 €	183.07 €
Au-delà, par tranche de 24h	57.68 €	11.54 €	69.22 €
Toute tranche commencée est due			

En application de la formule de révision contractuelle, les tarifs ont ensuite évolué à partir du 1^{er} novembre 2022 pour une évolution tarifaire de **9.32%**: Ils sont applicables jusqu'à la fin de l'année 2022.

Prestations	Tarifs au 1 ^{er} novembre 2022		
	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
- 1 / Admission et conservation du corps en cellule réfrigérée			
Les premières 24h	52.89 €	10.58 €	63.47 €
Au-delà, par tranche de 24h	22.38 €	4.48 €	26.86 €
Toute tranche commencée est due			
- 2 / Admission en maison funéraire avec mise à disposition d'un salon			
Les premières 24h	166.78 €	33.36 €	200.14 €
Au-delà, par tranche de 24h	63.05 €	12.61 €	75.66 €
Toute tranche commencée est due			

L'évolution des tarifs a été calculée à + 3,12%. Celle-ci est issue de la formule prévue au contrat.

